



Obernai, le 23 juillet 2025

Madame Catherine EDEL-LAURENT
Conseillère Communautaire
27 rue de la Chapelle
67210 OBERNAI

DIRECTION GENERALE

REF. : BF/AS/PL/156

Dossier suivi par Audrey SCHIMBERLE

Directrice Générale des Services

☎ : 03.88.95.53.52

✉ : ccpso@ccpso.com

LETRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION

OBJET : réponse à votre courrier du 1er juillet 2025

Madame la Déléguée Communautaire,

A plusieurs reprises, nous vous avons rappelé les enjeux du soutien au développement économique des Terres de Sainte Odile, tels que la création de Parc d'Activités, les aides à l'immobilier économiques, le soutien aux associations économiques locales..., **toutes ces actions contribuent à la vitalité économique des Terres de Sainte Odile et de ses communes membres.**

L'espace entreprises « le Rés'O » a ouvert ses portes le 15 mars 2024. Nous en sommes à 16 mois d'exploitation. Le Bureau d'Etudes « Relais d'Entreprises » prévoyait un excédent de fonctionnement, hors frais de personnel, au bout de la quatrième année. Ceci a été présenté à deux reprises lors des séances du Conseil Communautaire.

En 2024, les charges de fonctionnement s'élevaient à 79 757,04 € et les recettes à 28 220,00 €. A ce jour, 78 470 € de crédits budgétaires ont été votés, 30 967,37 € ont été consommés et 29 124,65 € ont été encaissés.

En moyenne, les encaissements mensuels sont passés de 3 000 € en 2024 à 4 041 € en 2025. Comme vous aurez pu le constater et comme je l'ai indiqué le service est en pleine croissance.

3 personnes (ETP) travaillent sur l'ensemble des missions du développement économique décrites dans la stratégie de 2021 et en plus de la gestion du Rés'O :

- Soutien au commerce local,
- Promotion du tourisme (ex. : solution digitale),
- Accueil et accompagnement des porteurs et entreprises,
- Gestion des aides,
- Promotion des parcs d'activités,
- Aide au recrutement,
- Relations avec les organismes institutionnels...

36-38 rue du Maréchal Koenig
CS 50085
67213 OBERNAI CEDEX

Tél. : 03 88 95 53 52
ccpso@ccpso.com

www.cc-paysdesainteodile.fr

Le service public local est principalement financé par la fiscalité locale, ce qui implique une responsabilité forte vis-à-vis des citoyens-contribuables. Dans ce cadre, il est essentiel que les missions confiées à un établissement public de coopération intercommunale soient pleinement assumées, conformément aux compétences qui lui sont déléguées. **Il convient toutefois de rappeler qu'aucune disposition réglementaire n'impose à un EPCI de tenir une comptabilité analytique de chacune de ses compétences !**

Madame, vous ignorez sans doute les évolutions imparties au financement de l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) dont les compétences sont reconnues depuis quatre décennies dans les domaines du développement économique et du soutien aux entreprises.

Cette Agence, n'est pas une association, elle est financée par :

- La Région Grand-Est,
- La Collectivité européenne d'Alsace,
- L'Eurométropole,
- Les Agglomérations,
- Les Communautés de Communes.

Les interventions de l'ADIRA sur les Terres de Sainte Odile et à l'échelle alsacienne sont variées. Pour ce territoire, on peut noter récemment :

- L'organisation du premier « A-TOUR » des commerçants d'Alsace, qui a généré plus de 10 000 mentions J'aime et plus de 500 partages,
- La signature avec les « VITRINES D'OBERNAL » de la convention collective d'utilisation de la marque territoriale,
- Le soutien à la commercialisation de terrains économiques et l'apport de porteurs de projets,
- Un accompagnement des porteurs de projets,
- L'organisation de webinaires de veille économique et l'animation de réseaux de développeurs économiques portant sur des sujets tels que le foncier ou l'avenir des parcs d'activités...

Les bilans de l'agence sont disponibles sur www.adira.com.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

M. Bernard FISCHER,
Président

